

VARIÉTÉS LINGUISTIQUES EN CONCORDE ET EN CONFLIT : WALLON ET FRANÇAIS EN WALLONIE

Marie-Guy BOUTIER *

Comment décrire les relations qui marquent l'histoire des variétés qui ont coexisté et coexistent encore en Wallonie (partie romane de la Belgique), à savoir le français et les dialectes belgoromans (wallon, picard, lorrain et champenois, ici rassemblés par commodité sous le terme *wallon* dans le sens générique de 'variété belgoromane') ? C'est la question que se propose de soulever le présent exposé, en indiquant un itinéraire et des perspectives de recherche, illustrés par des exemples concrets.

Dans les deux premières parties, nous présenterons deux démarches d'histoire linguistique interne, grâce auxquelles les variétés linguistiques en présence ont été mises au jour dans leur identité respective (§ 1) et dans leurs échanges mutuels (§ 2).

Dans les deux parties suivantes, nous aborderons l'histoire externe des relations, pacifiques puis conflictuelles, entre wallon et français en Wallonie, en fixant d'abord quelques points de repères chronologiques pour une histoire qui reste à écrire (§ 3), en proposant ensuite les bases d'une typologie des sources textuelles à exploiter (§ 4). Cette seconde direction de recherche n'a pas reçu jusqu'ici l'attention qu'elle mérite ; c'est un cadre de travail que nous proposons ici, en nous soumettant volontiers à la critique.

En guise d'épilogue, nous nous interrogerons sur la question de la « mort » du wallon et sur la pertinence des démarches qui ont visé et visent encore à le « sauver » (§ 5).

La présente contribution est ainsi structurée :

- 1) Études de différenciation : l'opposition entre français et dialecte(s) envisagée sur le plan des « régularités » (grammaire).
- 2) Études de différenciation : la diversification interne du français envisagée sur le plan des « irrégularités » (lexique).

* Université de Liège

- 3) Points de repère chronologiques pour une étude de l'histoire des relations entre français et wallon.
- 4) Vers une typologie des sources textuelles.
- 5) Épilogue : le wallon, une langue morte?

1. Études de différenciation : l'opposition entre français et dialecte(s) envisagée sur le plan des « régularités » (grammaire)

Il s'agira en premier lieu de soulever la question de l'identité des variétés linguistiques considérées dans leurs rapports mutuels, ce qui conduit à se demander *depuis quand le wallon* (pour rappel, au sens de 'variété dialectale belgoromane') *s'oppose au français*, non seulement par un certain nombre de traits qu'il possède en propre, mais aussi dans la conscience des locuteurs et des écrivains.

C'est à cette double question qu'ont répondu les travaux de Louis Remacle sur l'identité de la langue écrite médiévale de Wallonie, envisagée par opposition au dialecte sous-jacent. Deux travaux fondamentaux du dialectologue liégeois, *Le problème de l'ancien wallon* (Remacle, 1948), dont la première partie est renouvelée dans *La différenciation dialectale de la Belgique romane avant 1600* (Remacle, 1992), fondent la grammaire historique du wallon en faisant l'histoire de l'opposition entre wallon et français en même temps que l'histoire de la différenciation interne du wallon. Dans cette approche, les principaux traits grammaticaux (phonétiques et morphologiques) qui traversent ou englobent le domaine dialectal wallon sont décrits dans leur extension, puis étudiés historiquement (processus et datation). On lira une présentation synthétique de ces traits dans Boutier (1995).

Illustration 1. — Par exemple, la diphtongaison des voyelles ouvertes en position entravée (wallon *fiér*, *fiêr* 'fer', de FERRU ; wallon *mwêrt*, *mwârt* 'mort', de MORTU) caractérise le wallon et partiellement le picard, à l'exclusion du lorrain et du français (v. ALW 1, carte 40 FER, carte 62 MORT). Si l'on cherche à dater la première de ces différenciations, on en trouve une première attestation dans le nom de lieu *Liers* (1085, cop. 13^e s. « Liers » ; de francique *LËRI 'terre en friche' au pluriel) et des mentions lexicales nombreuses à partir du début du 13^e s. (par exemple, env. 1200 *enfier* 'enfer' Poème moral) ; v. Remacle (1992 : 56).

Centrée exclusivement sur les aspects grammaticaux (*régularités*), l'étude de la différenciation dialectale envisage, comme le montre l'exemple, toutes les variétés en présence sur le même plan, dans une *perspective horizontale*. Dans cette approche, le français est considéré en tant que variété s'opposant par un certain nombre de traits aux variétés voisines, wallonne (au sens strict), picarde, lorraine, etc.

Or cette approche horizontale a servi de fondement à une *approche verticale* de l'opposition entre la variété orale et la variété vernaculaire écrite qui s'est installée en Wallonie dans la seconde moitié du 12^e siècle. La conclusion de cette analyse est que la langue écrite des documents non littéraires et des textes littéraires n'est en aucune manière la transcription de la langue orale isotope, mais une variété d'ancien français, variété désignée de façon ambiguë sous le nom d'*ancien wallon*, de façon plus claire sous le nom de *scripta wallonne*¹. En effet, si un certain nombre de traits issus du dialecte, dont l'individualité a été montrée par la démarche décrite dans l'exemple 1, affleurent dans la scripta, c'est de façon non systématique (et, pourrait-on dire, accidentelle) ; car le but poursuivi par les auteurs des œuvres littéraires comme par les scribes des chancelleries est d'écrire dans la langue commune en cours d'élaboration, d'écrire *en français* (v. Remacle, 1948 : 158-164). La manifestation de la conscience linguistique qu'ont les locuteurs-scribes wallons d'écrire une langue différente de celle qu'ils parlent se découvre dans les hypercorrectismes dont sont émaillés les textes français originaires de Wallonie.

Illustration 2. — C'est en tant qu'hypercorrectisme, c'est-à-dire en vertu de la généralisation d'un réflexe de rejet d'un traitement phonétique particulier au domaine wallon (où la diphtongue décroissante [ie] se réduit régulièrement à [i]), qu'il faut expliquer les graphies <ie> ou <ien> là où on attendrait <i> ou <in>, par exemple, dormier 'dormir', *aisiel* 'vinaigre', *vien* 'vin', *venien* 'venin' du Médecinnaire liégeois du 13^e s. (Haust, éd., 1941 : 32-33).

Ainsi, l'étude de la différenciation dialectale du domaine wallon a permis, en premier lieu, d'établir, par la datation des traits différenciateurs, la particularisation progressive du nord-est du domaine d'oïl au cours du Moyen Âge et de montrer qu'au moment où sont apparus les premiers textes en langue vulgaire, les variétés belgoromanes étaient déjà fortement individualisées. Elle a permis, en second lieu, de caractériser la langue de ces premiers textes en tant que variété d'ancien français et de mettre au jour la conscience qu'avaient les auteurs et les scribes, dès le Moyen Âge, d'écrire une langue différente de celle qu'ils parlaient.

2. Études de différenciation : la diversification interne du français envisagée sur le plan des « irrégularités » (lexique)

Pour importantes qu'elles soient, les études consacrées aux variations régulières, à la grammaire de la langue n'épuisent évidemment pas la description des relations entre les variétés en présence. Elles négligent, en particulier, *les échanges entre les variétés en contact*, échanges qui se produisent par le biais de l'emprunt, lequel touche essentiellement le lexique.

Or les emprunts lexicaux manifestent aussi bien l’empreinte du français sur le wallon (lequel doit au français un grand nombre de mots appartenant à des champs lexicaux variés : sciences, techniques non autochtones, administration, religion, etc.) que l’empreinte, plus modeste, du wallon sur la variété de français employée en Wallonie.

Ce deuxième type d’échange est particulièrement intéressant à étudier dans la mesure où il explique, pour une part, la diversification interne du français.

Illustration 3. — Le mot ancien français *chalon* n.m. ‘ce qui sort d’un abcès’, connu seulement par la version française des *Sermons de saint Bernard* écrite en pays wallon vers 1200 (« ke cele enflure et cilh chalons ki ere cruiz sor cele plaie et ki puet encombrer la santé soit tot devant fors trenchiez » ; v. Henry, 1973 : 200-202) ne peut s’expliquer que par référence à un mot étroitement localisé dans une partie du Luxembourg belge (variété sud-wallonne ou wallo-lorraine), mot dont le sens premier est ‘ver, larve’ (ALW 8 : 284a) et, par extension, ‘ce qui sort d’un abcès, bourbillon’ (ALW 15 : 65b). La mise en relation de l’hapax de l’ancienne langue avec le mot dialectal wallon éclaire le sens de l’hapax et du passage qui le contient, intègre ce mot dans un ensemble de mots régionaux qui révèlent l’origine wallonne des *Sermons*, montre enfin la variation de la langue ancienne dans le domaine des *irrégularités* (lexique).

Illustration 4. — Le mot français de Belgique *gosette* n.f. ‘espèce de chausson aux fruits’ n’a pas encore vu, jusqu’aujourd’hui, son étymologie définitivement établie. L’essentiel, pour celui qui désire faire l’histoire de ce mot, est de démêler les relations qu’il entretient avec deux mots dialectaux de sens analogue : *gozète* ‘espèce de chausson aux fruits’ et son quasi-synonyme *gozâ*, *gozô*. La comparaison des aires d’emploi des mots dialectaux (strictement wallons) et du régionalisme français de Belgique (connu aussi à Tournai, ainsi qu’à Bruxelles et à Gand) offre le point de départ obligé de la *question* soulevée par l’histoire du mot *gosette* (v. Boutier, à paraître).

Ainsi l’étude des relations entre wallon et français s’éclaire par la considération des échanges lexicaux entre ces variétés, lesquels manifestent la cohésion de l’espace où ces variétés ont coexisté. Il faut nous interroger à présent sur ce que nous savons de cette cohésion.

3. Points de repère chronologiques pour une étude de l’histoire des relations entre français et wallon

Pour intégrer les résultats des deux types d’approche interne qui viennent d’être présentés, il est utile de s’intéresser à l’histoire externe des variétés linguistiques en présence et aux types de sources qui nous permettent de connaître ces variétés.

On posera dans un premier temps quelques jalons pour une périodisation, en distinguant une période de *coexistence pacifique*, qui marque à nos yeux l'histoire des relations entre français et wallon jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, et une période où s'affirme la *lutte du français pour l'hégémonie*, qui caractérise cette histoire aux 19^e et 20^e siècles. Notre survol historique s'arrêtera ici en 1950 ; nous ferons, en guise d'épilogue, quelques considérations sur les développements qui concernent l'époque contemporaine.

3.1. Coexistence pacifique : un schéma d'emboîtement (1200-1800)

Dans la première partie de la longue période ici considérée, allant de l'apparition en Wallonie des premiers textes écrits en langue française (avant 1200) à l'apparition des premiers textes écrits en langue wallonne (avant 1600), le partage des langues s'effectue entre l'écrit, en latin ou en français, et l'oral, en wallon.

Les premiers textes littéraires en français attribués avec certitude à la Wallonie sont antérieurs d'un demi-siècle aux écrits de chancellerie. On citera comme exemple des plus anciens textes littéraires la version française des *Sermons de saint Bernard sur le cantique des cantiques* (v. illustration 2), écrite vers 1200 dans le sud de la Wallonie, peut-être sous l'impulsion de l'abbaye cistercienne d'Orval (v. l'édition de Gregory, 1994 ; l'étude de Henry, 1981). Comme exemple de texte non littéraire, on citera la plus ancienne charte wallonne, originaire de Liège, datée de 1236 (v. édition et étude dans Remacle, 1948).

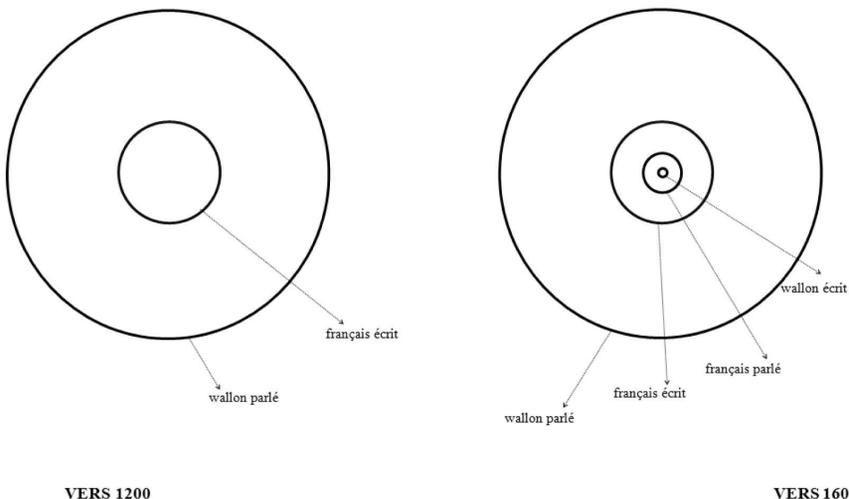
La langue écrite en Wallonie, ou *scripta wallonne*, est une variété d'ancien / moyen français assez fortement individualisée. Les traits propres de cette langue se situent sur tous les plans (phonique et graphique, morphologique, lexical) (pour un aperçu, Boutier, 1995). Le caractère composite de cette langue se manifeste par un certain nombre de traits étrangers au domaine linguistique wallon (picardismes) et par un certain nombre de traits empruntés à la langue savante (latinismes) ; son caractère régional se manifeste par des traits particuliers (par exemple la graphie <ei> dans les infinitifs et participes passés en <-eir>, <-eit>, etc.), qui ne trouvent cependant pas leur explication dans la langue parlée.

Une seconde partie de cette première période commence aux environs de 1600. C'est en effet à la toute fin du 16^e siècle qu'advient en même temps l'accession du français au statut de langue orale dans les couches supérieures de la société et l'accession du wallon au statut de langue littéraire écrite. Les deux phénomènes *concernent la ville*, spécialement Liège, par opposition à la campagne.

La littérature wallonne de l’Ancien Régime forme une unité marquée par un certain nombre de propriétés caractéristiques. C’est pour l’essentiel une littérature de circonstance ; le genre dominant, nommé *pas-kèye*, mot correspondant en wallon au mot français *pasquille*, rassemble une gamme multiforme d’écrits toujours liés à l’événement (de l’éloge du prélat nouvellement élu aux déplorations de paysans que menace l’étranger en dépit de la neutralité de la patrie). Cette littérature est urbaine et, à 90 %, liégeoise. Quoique les œuvres soient en général anonymes, la langue, le style et les références culturelles indiquent que le milieu dont elles émanent est un milieu lettré, qui connaît le français et, souvent, le latin. Deux autres genres valent d’être signalés : le *noël*, d’origine cléricale, mais écrit pour le peuple avec des références populaires (les chants mettent en scène des bergers-paysans wallons qui se rendent à la crèche), et l’opéra-comique, qui connaît une explosion significative au milieu du 18^e siècle, écrit par et pour des représentants du patriciat liégeois (v. Piron, 1979 : 99-103 ; Boutier, 2009, avec bibliographie).

C’est une *histoire relativement simple et stable* du wallon qui caractérise la période comprise entre 1200 et 1600 environ. Tous les autochtones wallons ont le wallon pour langue maternelle et usuelle. Ceux qui savent écrire ont appris à écrire le latin (préservé par les milieux cléricaux et par l’enseignement des humanités), et, plus tard, le français. Depuis la fin du 16^e siècle, un petit nombre de Wallons parlent le français, et, parmi ceux-ci, quelques-uns se plaisent à écrire en wallon.

**Coexistence pacifique
un schéma d'emboîtement**



Les usages linguistiques de l’Ancien Régime, en dépit du changement marqué par l’accession du wallon à l’écrit vers 1600, se manifestent donc comme *emboîtés*. À un premier emboîtement, qui concerne le français écrit et le wallon oral, succède un deuxième emboîtement, ajoutant le français parlé et le wallon écrit (schémas 1 et 2). Rien n’indique une lutte entre les variétés en présence : l’usage oral du français reste le fait d’une minorité urbaine cultivée ; l’usage écrit du wallon émane de la même minorité lorsqu’elle désire « s’amuser ». La langue usuelle orale reste le wallon, dans toutes les couches de la société.

Illustration 5. — Une bande dessinée a mis à la portée de tous l’histoire de l’ingénieur liégeois Renkin Sualem, dont les travaux au service de Louis XIV consistèrent à faire monter l’eau de la Seine aux jardins de Versailles (1681-1688) grâce à un gigantesque mécanisme d’exhaure connu sous le nom de *machine de Marly*. La tradition a retenu qu’au roi lui-même qui interrogeait Renkin au sujet de son invention, mise à l’épreuve en 1681, pour faire venir l’eau aux jardins de Saint-Germain (dans la version de la bande dessinée : « Comment vous, simple charpentier sans instruction, avez-vous pu réaliser une telle machine ? »), celui-ci aurait répondu : « *Tot tûzant, Mossieû*. » (‘En réfléchissant, Monsieur.’) (Dehousse et Warnimont, 1992 : 31.)

3.2. La lutte du français pour l’hégémonie : dislocation du schéma d’emboîtement

C’est entre 1800 et 1830 qu’apparaissent les premières manifestations d’une prise de conscience de la « mort » possible du wallon par l’abandon de la langue autochtone au profit du français, dans les couches élevées de la population (bourgeoisie urbaine). En même temps que cette prise de conscience se fait jour une réaction, qui s’exprime sur les plans littéraire et culturel. Il s’agit d’écrire le wallon et d’en rassembler les anciens textes afin de *préserver la langue et la culture de l’oubli*. On mentionnera à titre d’exemple l’œuvre poétique de Charles-Nicolas Simonon, que l’auteur fait précéder d’un traité orthographique et suivre d’un glossaire (Simonon, 1845), et la première édition d’un choix représentatif des textes wallons antérieurs à 1830 par François Bailleux et Joseph Dejardin, qui désirent « sauver de l’oubli quelques fragments d’un idiôme [sic] qui s’éteint peu à peu » (Bailleux et Dejardin, 1844 : IX).

À partir de 1850, la promotion du wallon écrit dans les milieux littéraires et savants s’organise. La Société de langue et de littérature wallonnes (d’abord Société liégeoise de langue et de littérature wallonnes), fondée en 1856, entend promouvoir l’usage du wallon comme langue littéraire et l’étude approfondie des variétés autochtones ; le wallon sera *illustré* par

une « bonne » littérature et par de « bons » travaux. Les concours organisés par la Société récompensent auteurs et savants. C'est au milieu du 19^e siècle que Charles Grandgagnage, philologue et linguiste autodidacte, en relation avec plusieurs savants étrangers, notamment Diez, rédige son *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* (Grandgagnage, achevé par Scheler, 1847-1880).

Les philologues, qui ont pris en main le sort de la Société et, en même temps, celui du wallon soulèvent la « question de l'orthographe », qui trouve une issue en 1900 par le choix d'une *normalisation orthographique* reflétant la variation interne du dialecte (notation fidèle des sons de chaque patois), tout en montrant les liens de celui-ci avec le français ; cette orthographe philologique est connue sous le nom de son inventeur et promoteur, le dialectologue Jules Feller (Feller, 1900 ; pour une présentation du débat orthographique, v. Boutier, 2002).

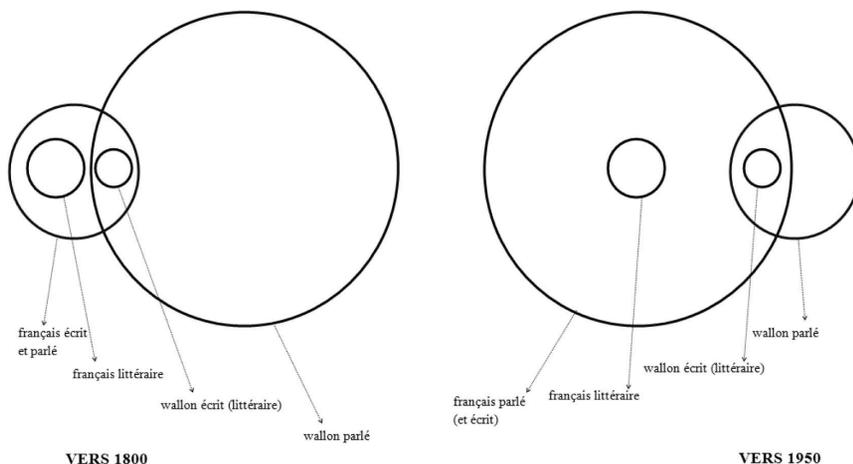
Illustration 6. — Pour comprendre, par un exemple concret, les choix opérés dans le cadre de la normalisation orthographique du wallon, on comparera la version originale de deux vers du sonnet liégeois contre un ministre protestant, dans sa version originale (imprimée à Liège en 1620 ; sur l'œuvre et son contexte, v. Boutier, 2009) et dans l'édition critique qu'en donne Jean Haust (Haust, 1921 : 28-30) : « Main pòf dir' tò soù ki mè son, / Vo pòrpò sòn porpò d'brigan : » En orthographe Feller: « Mins, po v' dîre tot çou qu'i m'è sône, / Vos porpôs sont porpôs d' brigand. » ('Mais pour vous dire tout ce qu'il m'en semble, / Vos propos sont propos de brigand.'). C'est en vertu de la grande stabilité du wallon depuis que nous en avons la connaissance par l'écrit que l'orthographe normalisée a pu être employée aussi pour l'édition des anciens textes.

Les dernières années du 19^e siècle et les premières années du 20^e connaissent le lancement d'une grande enquête lexicale écrite, effectuée par le biais de membres correspondants de la Société. L'entreprise, qui devait conduire à l'élaboration du *Dictionnaire wallon*, est abandonnée au profit d'un projet plus conforme à l'esprit du temps ; Jean Haust, professeur à l'Université de Liège (dans une chaire de dialectologie créée pour lui en 1921), élabore un questionnaire en vue de rassembler par le biais d'enquêtes orales des matériaux « sûrs », à publier sous la forme d'un atlas. L'*Atlas linguistique de la Wallonie*, dont Haust dresse le schéma rédactionnel dès la fin des années vingt, gardera des traces de son antécédent lexicographique ; l'ALW est en effet un *atlas-dictionnaire*, où la « notice », où sont interprétés les matériaux édités, prime sur la carte, qui en propose une visualisation élaborée (sur l'héritage du *Dictionnaire* dans l'ALW, v. Boutier, 1995-1996 ; sur les « relations » qui gouvernent la structure rédactionnelle de l'œuvre, v. Boutier, 2008).

Au milieu du 20^e siècle, le wallon devient l'instrument d'une littérature de très haute qualité, presque exclusivement poétique (pour un choix de textes avec traduction, v. Piron, 1961). C'est aussi dans les années cinquante que paraissent les premiers volumes de l'ALW (ALW 1, 2, 3).

Mais alors qu'il *s'illustre*, le wallon *cesse d'être transmis* comme langue maternelle. Au schéma d'emboîtement qui caractérisait l'Ancien Régime a succédé un schéma *disloqué*, car il n'existe plus d'usage linguistique commun à l'ensemble de la société, le wallon n'étant plus la langue commune orale et le français ne l'étant pas encore. Ce qui a déterminé la rupture entre la situation sociolinguistique de 1800, où le nombre de locuteurs unilingues du français était encore très réduit, et celle de 1950, date à laquelle la plupart des locuteurs wallons cultivés renoncent à transmettre le wallon à leurs enfants, c'est la progression d'abord lente, puis fulgurante du français comme langue parlée et écrite, langue devenant le vecteur de tous les types de communications dans une société qui se concentre et se stratifie de plus en plus.

Lutte du français pour l'hégémonie : un schéma disloqué



On commentera les deux schémas en précisant les faits suivants. Vers 1800, la langue parlée est encore majoritairement le wallon, mais celui-ci est abandonné par les classes hautes, détentrices du pouvoir et des moyens de culture, au bénéfice de l'usage exclusif du français, qui devient signe de réussite sociale. Une minorité bilingue et cultivée s'active à conserver et à illustrer le wallon. Cependant l'écrit wallon est, et demeurera, exclusivement littéraire.

Vers 1950, le français, transmis comme langue maternelle, est la langue scolaire exclusive ; le wallon est combattu jusque dans la cour de récréation. Seuls les milieux populaires non cultivés pratiquent exclusivement le wallon, même s'ils ont été touchés par un enseignement élémentaire obligatoire en français. Deux milieux détenteurs de la langue wallonne et d'une part de la culture véhiculée par cette langue se dissocient de plus en plus jusqu'au milieu du 20^e siècle : un *milieu wallonophone populaire*, d'une part, qui continue de parler et de transmettre oralement la langue wallonne, et un *milieu wallonisant cultivé*, qui pratique une activité littéraire ou une activité philologique de haut niveau ayant la langue wallonne pour vecteur ou pour objet. L'écrit en langue wallonne demeure orienté vers la littérature, une littérature presque exclusivement lyrique et dramatique.

4. Vers une typologie des sources textuelles

Après avoir fixé quelques points de repère dans l'histoire des relations entre wallon et français en Wallonie, il convient de se pencher sur les sources, exclusivement écrites jusqu'au milieu du 20^e siècle, qui nous font connaître l'histoire de ces variétés, que celles-ci soient considérées pour elles-mêmes (*histoire interne*) ou dans leurs relations mutuelles (*histoire externe*). Il s'agira ici de poser aussi simplement que possible la question, plus complexe qu'il n'y paraît, de l'appartenance et de la catégorisation linguistiques des textes wallons et français de Wallonie.

4.1. Textes en français dialectal

Il convient d'isoler tout d'abord un certain type d'usages qui apparaissent comme le reflet d'une *non-langue*, ou si l'on préfère d'une *interlangue*, parfois désignée sous le nom de *français dialectal*. Les textes ou fragments de textes qui nous conservent le témoignage de ces usages extrêmement variables sont soit littéraires (témoignage indirect), soit spontanés (témoignage direct).

À la première catégorie appartiennent des écrits littéraires où apparaît, sous la plume du narrateur ou dans le discours de l'un des personnages, le reflet de la langue labile des apprenants.

Illustration 7. — De ce genre relève, par exemple, *Les ceux de chez nous*, de Marcel Remy, série de tranches de vie racontées par un enfant (publié par épisodes dans un quotidien liégeois entre 1901 et 1906, sous forme de livre en 1914 ; v. Dorthu, éd., 1997). À titre d'exemple, les premières lignes du chapitre 8, *Mal mes dents* : « C'est un gros dent, tout au bout de ma bouche, qu'a un grand vilain trou au milieu, tout noir qu'on y pousserait bien une cromptière ('pomme de terre'), il me semble. Et ça barloque ('bouge') quand je l' fais aller avec mon doigt, hare et hotte ('à gauche et à

droite'), qu'il me semble que j'ai une escarpolette dans ma bouche. Ça fait si mal, da, comme si on stroukait ('piquait') dans ma viande de mon menton avec un clou. » (Dorthu, éd., 1997 : 125; les gloses sont de l'éditeur.)

À la même catégorie d'interlangue littéraire appartient le discours, mis en scène au théâtre, du personnage-type du monolingue wallon qui, voulant échapper à sa condition, s'efforce de parler français ; comme il n'y parvient pas, le transfuge est poursuivi par les sarcasmes du groupe qu'il ne peut intégrer et du groupe qu'il a quitté. Le chef de file de cette lignée est le Capitaine Golzâ du *Voyèdje di Tchôfontinne* (1756 ; édité par Haust, 1924).

Dans la seconde catégorie, on situera les écrits spontanés de non-cultes dans un français approximatif, dont les solécismes reflètent notamment l'influence du wallon (par exemple, les lettres des conscrits d'origine wallonne, lors des guerres napoléoniennes).

Quant à l'*histoire externe*, ces usages, même littéraires, donnent une idée de la répartition sociale des variétés en présence ; on peut envisager, grâce à eux, les effets linguistiques des changements sociaux qui marquent déjà la fin du 18^e siècle, mais surtout le 19^e et la première moitié du 20^e siècle. Quant à l'*histoire interne*, il manque à ces paroles d'apprenants la stabilité et, dans le premier cas, l'authenticité qui permettraient de les utiliser au titre de témoignages linguistiques. Ces discours ne reflètent pas une certaine variété de français, mais des *usages individuels intermédiaires*, le plus souvent stigmatisés par des écrivains qui ont, eux, franchi le pas, sont devenus vrais bilingues et « s'amuse » .

Les textes illustrant cette catégorie interlinguistique mis à part, il nous reste à envisager les textes wallons, d'une part, français, d'autre part.

4.2. Textes wallons

Il est relativement simple de catégoriser les témoignages conservés du wallon, qui apparaît en littérature aux alentours de 1600. À la production d'Ancien Régime, à 90 % liégeoise, succède, encouragée par les sociétés littéraires, une production qui couvre l'ensemble du domaine wallon, mais de façon irrégulière.

Le paramètre variationnel premier qui doit être utilisé pour classer les textes est diatopique. Il est utile de préciser qu'aux 19^e et 20^e siècles, sous l'impulsion des sociétés littéraires, la *pureté* de la langue, c'est-à-dire son authenticité linguistique considérée par référence au système d'un parler particulier, est un critère de jugement de la qualité littéraire d'une œuvre ; le bon écrivain n'innove pas et n'emprunte pas.

La variation chronologique, qui doit être envisagée en second lieu, est, de façon remarquable, assez faible. Ceci explique pourquoi les éditeurs de textes anciens n'hésitent pas à les transcrire dans l'orthographe usuelle du 20^e siècle (v. illustration 6).

La variation stylistique détache un très petit nombre de textes du 20^e siècle, qui obéissent à des règles d'élaboration élevées.

À l'une des questions soulevées ci-dessus, à savoir celle de la variation du wallon depuis 1600, nous répondons donc qu'elle est peu élevée, quasiment restreinte à l'axe diatopique, donc facilement caractérisable.

4.3. Textes en français

Il est, en revanche, nettement plus difficile de catégoriser les textes conservés en français, langue qui s'écrit en Wallonie sans discontinuité depuis la seconde moitié du 12^e siècle au moins jusqu'à nos jours, parce que la variation interne importante de cette production se laisse moins facilement paramétrer.

L'usage veut que l'on envisage, pour commencer, une bipartition entre textes littéraires et textes non littéraires. Cependant, la question unique que soulève la caractérisation linguistique de l'ensemble des textes, littéraires ou non, est plutôt celle de la relation de la variété qu'ils représentent par rapport à la norme du français. Nous rapporterons le point de vue traditionnel, puis le nôtre.

Pour Louis Remacle, dont nous avons rappelé l'importance des travaux, c'est la même langue française qui s'est écrite depuis le 12^e siècle jusqu'à nos jours et qui a subi un processus d'« épuration » lent et progressif. La scripta wallonne et le français actuel (celui de la littérature, de l'enseignement...), relèvent, selon ce point de vue, d'une *tradition unique* et sans à-coups.

Cependant, même en laissant provisoirement de côté la question complexe de l'origine de la norme et des canaux de la diffusion de cette norme au Moyen Âge et aux Temps Modernes, comment justifier, dans un tel schéma, l'écart considérable que l'on constate dans des textes contemporains de même origine, par exemple entre les écrits des notaires, qui sont tellement marqués qu'ils semblent continuer jusqu'au 18^e siècle la scripta wallonne médiévale, et certains écrits littéraires, scientifiques ou théologiques, qui sont au contraire si peu marqués que seul un examen attentif peut déceler l'origine géographique de leur auteur ?

Illustration 8. — À titre d'exemple, on reproduira un extrait d'acte notarial tiré des archives du ban de Roanne, l'*Inventaire de meubles tombés en herstoux* ('droit du seigneur sur les biens des personnes mortes en dés-hérence') (1717) : « En la cuisinne de la maison mortuaire s'est trouvé un vieu juste au corps de drap et une vielle cullotte de carsée ('espèce de tissu'), tous les deux de très peu de valeur ; une paire de vieux soulier qui ne vallent rien ; une paire de vieux bas noir presque tout déchiré ; une paire de vielle hossette ('guêtres') [de] drap déchiré et rapetassé, tout le premis ayant appartenus au defunct ; un seau de bois ; un vieux tavelly ('hachoir') ;

un pot de ferre ; une vielle prexhalle ('fromager') qui ne vaut rien ; un sani ('saunière') ; deux fustelle ('vilbrequin') avec les wanday ('mèches') ; deux plat de piere ('grès'), un desquels est cassé ; un vieu chandelier de ferre ; une petite paille ('poêle') de ferre ; trois petit pintay ('pintes') de terre [...]. » (Remacle, 1967 : 89.)

C'est, pensons-nous, qu'il existe deux traditions d'écriture, liées à deux normes distinctes et successives. La première tradition est à situer dans l'histoire du français médiéval ; c'est celle des *Sermons* de saint Bernard, de Jean d'Outremeuse, de Jacques de Hemricourt, etc., mais aussi celle des chartes et des documents juridiques et administratifs, qui se prolonge tardivement chez des scribes très attachés à la tradition locale. La seconde tradition est à relier à l'histoire du français moderne, dont on sait qu'il rompt, au 16^e siècle, avec la norme et avec les modèles médiévaux ; c'est cette norme nouvelle qui s'introduit en Wallonie, avec un retard certain, véhiculée aussi bien par le canal écrit (courants littéraires nouveaux, traditions scientifique et humaniste) que par le canal oral (français promu dans les couches supérieures de la population urbaine, réseaux d'enseignement qui assurent la propagation du français).

En somme, c'est une *rupture* qu'il s'agit de situer, non entre textes littéraires et non littéraires, même si c'est au sein des textes littéraires que la norme nouvelle s'impose d'abord, mais entre une tradition ancienne et une tradition moderne ; la première sera continuée jusqu'à sa mort chez des *écrivains* de textes de proximité souvent destinés à être oralisés auprès de récepteurs unilingues wallons, la seconde sera illustrée par des *écrivains* revendiquant leur appartenance à la littérature française et masquant autant qu'ils le peuvent leur origine.

En considération de leur relation avec la norme du français, d'une part, avec les variétés linguistiques locales, d'autre part, les textes se répartissent donc entre deux pôles : ceux qui aspirent à se rapprocher de la norme centrale et qui sont aussi les plus éloignés de la tradition orale locale ; ceux qui sont les plus éloignés de la norme centrale et dont la langue est le reflet d'une sorte de transaction entre français archaïque et tradition locale.

La variation du français, à étudier en relation avec la typologie des textes témoins, n'a pas retenu suffisamment, jusqu'ici, l'attention des chercheurs.

5. Épilogue : le wallon, une langue morte?

Si le wallon n'est plus à proprement parler une *langue vivante* (il n'est plus transmis comme langue maternelle), il n'est pas encore de façon définitive une *langue morte*, car il se parle et s'écrit encore dans des milieux restreints, wallonophones ou wallonisants. Nous ne souhaitons pas ici parier sur les chances de voir subsister le wallon au 21^e siècle, mais seulement appeler l'attention sur

les menaces qui pèsent sur cette langue fragilisée, sans qu'elles soient nécessairement identifiées comme telles.

La première menace est le *purisme*, qui implique localisme et archaïsme. À force de voir le wallon menacé (depuis le 19^e siècle) et de vouloir le protéger de l'emprise, certes pluriséculaire mais croissante, du français, les échanges entre wallon et français ont été considérés comme néfastes pour les deux langues. Ainsi ont été combattus, en même temps et au nom du même critère, la pureté de la langue, non seulement les emprunts du français au substrat local (« Ne dites pas *crolle*..., dites *boucle de cheveux* »), mais aussi les emprunts du wallon au français, analysés même par les meilleurs dialectologues du 20^e siècle, sans prise de conscience de l'épaisseur diachronique du phénomène, et conséquemment rejetés en bloc. Le wallon a été mis au musée, avec les traditions « authentiques » dont il était le témoin.

Illustration 9. — Dans l'introduction au remarquable *Dictionnaire liégeois*, Haust consacre une section à la *Vitalité des dialectes wallons*, analysée en termes de « lutte » entre le « parler des ancêtres » et le français et de « francisation » du wallon :

« Le parler des ancêtres soutient une lutte inégale contre le français, qui a de puissants alliés : les facilités de communication, la presse, l'enseignement, enfin le développement industriel qui modifie les anciennes formes du travail humain en supprimant les métiers et les outils traditionnels. Dans beaucoup de familles d'ouvriers et de paysans, la mode s'introduit de parler français aux enfants. Que les utilitaires s'en réjouissent ou que d'autres le déplorent pour des raisons sentimentales, on constate que le wallon se francise peu à peu, s'anémie et périclite. D'aucuns cependant, plus optimistes, voient dans cette transformation, non une maladie ou un dépérissement, mais une évolution normale, une adaptation nécessaire. » (Haust, 1933 : XVII.)

Que le dialectologue s'intéresse prioritairement au noyau dur de la langue et à la culture spécifique qu'elle véhicule, que dès lors sa pratique quotidienne s'apparente souvent, par la force des choses, à celle de l'archéologue n'est pas à mettre en cause ici. Mais il est juste de regretter qu'au nom de cet intérêt, il néglige de considérer les échanges qui font la vie de cette langue et de cette culture.

La seconde menace, plus difficile à qualifier d'un seul mot, émane de prétendus défenseurs de la langue wallonne, dont la formation linguistique est aussi superficielle qu'est ardente leur animosité envers les dialectologues, qu'ils accusent d'avoir « tué » le wallon. Ces planificateurs s'activent, selon leurs propres termes, à « refondre » le wallon, se nomment eux-mêmes « refondeurs » (*r'fondeûs*) et le produit de leur œuvre le « refondu » (*r'fondou*). Il s'agit, en premier lieu, de mélanger les normes des parlers

historiques de Wallonie, le mélange étant masqué par une couverture graphique qui emprunte ses caractéristiques à l'ancienne scripta (laquelle est, pour rappel, une variété de français) ; en second lieu, d'étendre le « patrimoine » lexical par une néologie effrénée, favorisant certains des processus morpholexicaux et sémantiques considérés comme authentiques (d'où une surdialectalisation) ; en troisième lieu, de rejeter les emprunts au français (langue rivale), en privilégiant, pour la désignation des réalités quotidiennes contemporaines, les emprunts à l'anglais, et, dans la version la plus radicale, de nier jusqu'à la nécessité d'une « seconde » langue en Wallonie (v. Boutier, 2002).

Illustration 10. — D'un article de Jean Lechanteur, dialectologue wallon, considérant cette entreprise, retenons ce passage :

« Ce qui sépare les « dialectologues » et les « planificateurs » n'est pas là [dans les attitudes des seconds vis-à-vis des premiers], ni même dans une évaluation différente qu'ils feraient des actions pédagogiques à entreprendre.

Beaucoup plus fondamental, et probablement irrécyclable, le désaccord provient de la conception même (formée d'observations, de réflexions et liée à une sensibilité) que les uns et les autres se font du wallon. Les uns aiment le wallon tel qu'il est, c'est-à-dire comme un ensemble de parlers singuliers, apparentés mais différents, et ils se résigneraient à les voir disparaître s'ils devaient changer, non certes de la façon normale dont change constamment tout langage vivant, mais s'ils devaient changer de nature. Les autres aiment, ou en tout cas défendent un wallon abstrait, irréel, tel qu'ils voudraient qu'il fût et qu'ils se disposent à le faire.

En vérité, seuls ceux qui sont libres de toute attache à un patois particulier, et qu'ainsi aucune attache sentimentale ne refrène, acceptent sans état d'âme de s'approprier une variété ou une autre, quelque variété que ce soit, ou un complexe hybride fait d'emprunts aux parlers les plus divers, ou encore, terme final, envisagent d'élaborer eux-mêmes un wallon « refondu », être nouveau, tout à fait inédit, qu'ils seront les premiers — et peut-être les seuls — à utiliser. Mais ceux d'entre eux qui, connaissant les attaches d'un patois, ont cru pourtant devoir se rallier à la cause des normalisateurs ne l'ont fait qu'en désespoir de cause, voyant dans cette solution radicale le seul moyen susceptible non pas même d'assurer la survie du wallon, mais de permettre d'envisager son sursis. » (Lechanteur, 1996.)

Ajoutons que toute entreprise de « défense » du patrimoine linguistique wallon devra prendre en considération un trait essentiel de cette « petite langue », à savoir les marques qu'elle porte des relations pluriséculaires qu'elle a entretenues avec une « grande langue » de culture qui lui a généreusement offert ses ressources.

NOTES

1. Le terme *scripta*, employé pour la première fois par Remacle (1948), a été accepté par la communauté scientifique avec le concept que recouvre ce terme.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALW = *Atlas linguistique de la Wallonie. Tableau géographique des parlers de la Belgique romane d'après l'enquête de Jean Haust et des enquêtes complémentaires*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 1953 sq.
- BAILLEUX Fr. et DEJARDIN J., 1884, *Choix de chansons et poésies wallonnes*, Liège.
- BOUTIER M.-G., 1995, « Les scriptae françaises. I. Wallonie », *Lexicon der romanistischen Linguistik*, 2/2, p. 290-300.
- BOUTIER M.-G., 1995-1996, « Du Dictionnaire général de la langue wallonne à l'Atlas linguistique de la Wallonie », *Les dialectes de Wallonie*, 23-24, Liège, Société de langue et de littérature wallonnes, p. 241-268.
- BOUTIER M.-G., 2002, « La 'question de l'orthographe' wallonne », in FAUCONNIER J.-L., *Écrire les langues d'oïl*, micRomania, p. 19-26.
- BOUTIER 2003, « À la recherche d'une langue perdue », *Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie*, 75, p. 173-204.
- BOUTIER M.-G., 2007, « Le 'Château des Pyrénées', ou l'étude des dialectes a-t-elle quelque chose à apporter à l'étude de la variation de la langue commune ? », in TROTTER D., *Actes du 24^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Aberystwyth 2004)*, Tübingen, Max Niemeyer.
- BOUTIER M.-G., 2008, « Cinq relations de base pour traiter la matière géolinguistique : réflexions à partir de l'expérience de l'Atlas linguistique de la Wallonie », *Estudis Romànics*, 30, p. 301-310.
- BOUTIER M.-G., 2009, « La littérature wallonne », in BRUYÈRE P., MARCHANDISSE A., *Florilège du livre en Principauté de Liège. Du IX^e au XVIII^e siècle*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, p. 165-176.
- BOUTIER M.-G., à paraître, « Pour une étymologie multidimensionnelle : l'exemple de fr. et wall. *gosette* ».
- DEHOUSSE N. et WARNIMONT M., 1992, *Renkin Sualem. 1^{er} ingénieur du Roy*, scénario et dessins par Julien, Liège, CEBEDOC.
- FELLER J., 1900, « Essai d'orthographe wallonne », *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 41/1, p. 1-235.
- GRANDGAGNAGE C., achevé par Scheler, 1847-1880, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, Liège, Félix Oudart.
- GREGORY, S., 1994, *La traduction en prose française du 12^e siècle des Sermones in Cantica de saint Bernard*, Amsterdam, Rodopi.
- HAUST J., 1921, *Le dialecte liégeois au XVII^e siècle. Les trois plus anciens textes (1620-1630)*, Liège, Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège.
- HAUST J., 1924, *Li voyèdje di Tchaufontaine*, Liège, Société de langue et de littérature wallonnes.

- HAUST J., 1933, *Dictionnaire liégeois*, Liège, Vaillant-Carmanne.
- HAUST J., 1941, *Médecinaire liégeois du 13^e s. et médecinnaire namurois du 15^e s.*, Bruxelles, Palais des Académies, Liège, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique.
- HENRY A., 1973, « Notes lexicologiques d'ancien français », in *Études de langue et de littérature du Moyen Âge offertes à Félix Lecoy*, Paris, Champion, p. 197-211.
- HENRY A., 1981, « Saint Bernard traduit vers 1200 en pays wallon », *Les dialectes de Wallonie*, 8-9, Liège, Société de langue et de littérature wallonnes, p. 95-111.
- LECHANTEUR J., 1996, « Les planificateurs linguistiques au chevet du wallon », *Chronique de la Société de langue et de littérature wallonnes* (<http://users.sky-net.be/sllw/planif02.html>).
- PIRON M., 1961, *Poètes wallons d'aujourd'hui*, Paris, Gallimard.
- PIRON M., 1979, *Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie (poètes et prosateurs)*, Liège, P. Mardaga.
- REMACLE L., 1948, *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège.
- REMACLE L., 1967, *Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne (La Gleize), 1492-1794*, Liège, Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège.
- REMACLE L., 1992, *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, Liège, Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège.
- REMACLE L., 1997, *Étymologie et phonétique wallonnes : questions diverses*, Genève, Droz.
- REMY M., 1914¹, 1997, *Les ceux de chez nous : contes*, édition par B. Dorthu sous la direction de J.-M. Pierret, Bruxelles, Labor.
- SIMONON CH.-N., 1845, *Poésies en patois de Liège précédées d'une dissertation grammaticale sur ce patois et suivies d'un glossaire*, Liège, Félix Oudart.